

DECLARATION OF INTENT
FOR
COOPERATION IN EDUCATION AND TRAINING
BETWEEN
THE MINISTRY OF NATIONAL EDUCATION,
HIGHER EDUCATION AND RESEARCH OF THE FRENCH REPUBLIC
AND
THE SCOTTISH EXECUTIVE

In addition to the Franco-British Agreement of cooperation dated 2 March 1948 between France and the United Kingdom and 100 years of fraternal relations through the Entente Cordiale, numerous links have been forged between France and Scotland in school and post-school education. Among these we can cite exchanges:

- between Scottish colleges and higher education institutions and French universities through joint projects, and;
 - between Scottish and French schools through the Language Assistant Exchange Programme, in addition to European Programmes.
- Such projects and programmes have led to the strengthening of Franco-Scottish relations in certain priority areas:
school education, lifelong learning, mobility and vocational training.

The training, along with the professional and social inclusion of young people, are a prime concern of the French Ministry of Education, Higher Education and Research and of the Scottish Executive. In this light, it is important to put the emphasis on the training of the participating teachers and on the integration of the international dimension in training programmes. As regards vocational teaching, we wish to increase the mobility of pupils and students by reinforcing their participation in exchange programmes which are close to their own interests and which are recognised by our two education systems.

As far as higher education is concerned, we have recognised the quality of relations which have developed within Franco-Scottish cooperation agreements regarding universities, higher education and research institutions. It is our wish to see this network of French and Scottish organisations lead to increased co-operation, new projects and partnership working within the framework of the European Higher Education Area.

THEREFORE, WE AFFIRM OUR INTENTION TO EXPLORE

- 1) strengthening cooperation and dialogue on educational matters through the development of exchanges between experts and policymakers.
- 2) encouraging exchanges of good practice and promoting cooperation projects between pupils, students, teachers, school managers and all of those implicated in the conception and implementation of educational policies in the following fields:
 - quality of learning and teaching in schools;
 - vocational training, enterprise in education and the organisation of training periods in the workplace;
 - development of mobility in higher education in keeping with the commitments adopted in the Sorbonne-Bologna process;
 - lifelong learning, in keeping with the commitments adopted in the Lisbon process;
 - the use of IT and communication skills within school and post-school education; and
 - teacher training: exchanges of trainee and qualified teachers.
- 3) creating an implementation group responsible for initiating and taking forward the commitments contained in this present declaration of intent. To this end this group will submit to Ministers, within six months from the date of the signature, an action plan listing proposals relative to the fields of cooperation in the aforementioned areas (points 1 and 2) of our Declaration of Intent.

Both parties have signed the present Declaration of Intent in French and English, both versions having equal validity.

Paris, 30 November 2004



Jim WALLACE
Deputy First Minister & Minister for
Enterprise & Lifelong Learning,
on behalf of Scottish Executive Ministers

François FILLON
Minister for National Education,
Higher Education and Research



DÉCLARATION D'INTENTION DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET DE LA FORMATION

ENTRE

LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

L'EXÉCUTIF ÉCOSSAIS

Outre l'accord de coopération franco-britannique du 2 mars 1948 entre la France et le Royaume-Uni et les 100 ans de relations fraternelles issues de l'Entente Cordiale, de nombreux liens se sont tissés entre la France et l'Écosse dans l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

Nous pouvons citer par exemple les échanges :

- entre les institutions d'enseignement et de recherche écossaises et françaises se traduisant par des projets conjoints,
- entre les établissements scolaires français et écossais à travers des programmes tels que celui des assistants de langue vivante, ou encore les programmes européens.

Ces projets et ces programmes ont permis de renforcer les relations franco-écossaises dans certains domaines prioritaires tels que la formation initiale et la formation tout au long de la vie, la mobilité et la formation professionnelle.

La formation et l'enseignement professionnels des jeunes, comme leur insertion professionnelle et sociale, sont au cœur des préoccupations du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Exécutif écossais. Dans cet esprit, il s'agit de mettre l'accent sur les actions de formation des enseignants et sur l'intégration de la dimension internationale dans les parcours de formation.

En matière d'enseignement professionnel, nous souhaitons accroître la mobilité des élèves et des étudiants en renforçant leur participation à des programmes d'échanges qui correspondent à leurs centres d'intérêt et qui soient reconnus par nos deux systèmes éducatifs.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, nous avons reconnu la qualité des relations qui se sont développées, dans le cadre des accords de coopération universitaires franco-écossais, entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Nous souhaitons que ce réseau d'établissements français et écossais permette une coopération plus active, de nouveaux projets et partenariats dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

AINSI, NOUS DÉCLARONS NOTRE FERME INTENTION DE:

- 1) renforcer notre coopération et approfondir la concertation sur les questions éducatives en développant les échanges d'experts et de décideurs.
- 2) encourager les échanges de bonnes pratiques, promouvoir les projets conjoints de coopération entre les élèves, les étudiants, les enseignants, les personnels de direction d'établissements scolaires et, plus largement, entre tous les personnels engagés dans la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives dans les domaines suivants :
 - la qualité des apprentissages et l'enseignement dans les établissements scolaires ;
 - la formation professionnelle, la découverte professionnelle et l'organisation de périodes de formation en entreprise ;
 - le développement de la mobilité dans l'enseignement supérieur, conformément aux orientations adoptées dans le cadre du processus de la Sorbonne-Bologne ;
 - la formation tout au long de la vie, conformément aux orientations adoptées dans le cadre du processus de Lisbonne ;
 - l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine des échanges scolaires et universitaires ;
 - la formation des enseignants : échanges de professeurs stagiaires et de professeurs titulaires.
- 3) créer un groupe de mise en œuvre chargé de la conception et de la rédaction des orientations contenues dans la présente déclaration d'intention. A cet effet, ce groupe soumettra aux ministres, dans un délai de six mois à compter de la signature, un rapport recensant des propositions relatives aux points 1) et 2) susmentionnés de notre déclaration d'intention.

Les deux parties ont signé la présente déclaration d'intention en français et en anglais, chacune des deux faisant foi.

Fait à Paris le 30 novembre 2004



François FILLON
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Jim WALLACE
Vice Premier ministre et Ministre de l'Entreprise
et de l'Enseignement tout au long de la vie,
au nom des ministres de l'Exécutif écossais

